

Contrat d'apprentissage

Date de conclusion / Période	Entreprise	Diplôme ou Titre visé	Aide à l'embauche d'alternants
Pour les contrats conclus du 1^{er} janvier 2019 et jusqu'au 31 décembre 2022	Entreprise de – 250 salariés	Diplôme ou titre inférieur ou égal au bac	Aide unique pour les années suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - 4 125 € pour la 1^{ère} année - 2 000 € pour la 2^{ème} année - 1 200 € pour la 3^{ème} année
Pour les contrats conclus entre le 1^{er} juillet 2020 et le 31 décembre 2022	Entreprise de – 250 salariés	Diplôme ou titre professionnel de niveau inférieur ou égal au niveau 4	Aide exceptionnelle pour la 1^{ère} année du contrat : <ul style="list-style-type: none"> - 5 000 € si mineur - 8 000 € si majeur
		Diplôme ou titre professionnel de niveau inférieur ou égal au niveau 5 jusqu'au niveau 7 du RNCP	Aide exceptionnelle pour la 1^{ère} année du contrat : <ul style="list-style-type: none"> - 5 000 € si mineur - 8 000 € si majeur
	Entreprise de 250 salariés et plus	Diplôme ou titre professionnel jusqu'au niveau 7 du RNCP	Aide exceptionnelle pour la 1^{ère} année du contrat : <ul style="list-style-type: none"> - 5 000 € si mineur - 8 000 € si majeur
Pour les contrats conclus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023	Toutes les entreprises quel que soit leur taille	Diplôme ou titre professionnel jusqu'au niveau 7 du RNCP	Aide à l'alternance pour la 1^{ère} année du contrat : <ul style="list-style-type: none"> - 6 000 € mineur ou majeur
Pour les contrats conclus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024	Toutes les entreprises quel que soit leur taille	Diplôme ou titre professionnel jusqu'au niveau 7 du RNCP	Aide à l'alternance pour la 1^{ère} année du contrat : <ul style="list-style-type: none"> - 6 000 € mineur ou majeur

Contrat de professionnalisation

Date de conclusion / Période	Entreprise	Diplôme ou Titre visé	Aide à l'embauche d'alternants
Pour les contrats conclus entre le 1^{er} juillet 2020 et le 31 décembre 2022 Avec un.e jeune de moins de 30 ans	Entreprise de – 250 salariés	Diplôme ou titre professionnel jusqu'au niveau 7 max Certification de qualification professionnelle de branche (CQP)	Aide exceptionnelle pour la 1^{ère} année du contrat : - 5 000 € si mineur - 8 000 € si majeur
	Entreprise de 250 salariés et plus	Certificat de qualification professionnelle inter branches (CQPI) Contrat de professionnalisation expérimental	
Pour les contrats conclus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023 Avec un.e jeune de moins de 30 ans	Entreprise de – 250 salariés	Diplôme ou titre professionnel jusqu'au niveau 7 max Certification de qualification professionnelle de branche (CQP)	Aide à l'alternance pour la 1^{ère} année du contrat : - 6 000 €
	Entreprise de 250 salariés et plus	Certificat de qualification professionnelle inter branches (CQPI) Contrat de professionnalisation expérimental	
Pour les contrats conclus entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2024 Avec un.e jeune de moins de 30 ans	Entreprise de – 250 salariés	Diplôme ou titre professionnel jusqu'au niveau 7 max Certification de qualification professionnelle de branche (CQP)	Aide à l'alternance pour la 1^{ère} année du contrat : - 6 000 € mineur ou majeur
	Entreprise de 250 salariés et plus	Certificat de qualification professionnelle inter branches (CQPI)	

Aide forfaitaire	2 000 € versés par France Travail pour les demandeurs d'emplois entre 26 ans et 44 ans qui concluent un contrat de professionnalisation
Aide senior	2 000 € versés par France Travail à l'embauche des demandeurs d'emploi âgés de 45 ans et plus

- *Pour les entreprises de 250 salariés et plus : pour bénéficier de l'aide, les entreprises doivent s'engager à atteindre un seuil de contrats en alternance ou de contrat favorisant l'insertion professionnelle dans leur effectif ([voir page site internet OPCO 2i](#)).*
- *Pour les contrats conclus entre le 1^{er} juillet 2020 et le 31 décembre 2022 : sous réserve de la transmission du contrat à l'opérateur de compétences avant le 31 mars 2024.*
- *L'aide forfaitaire et l'aide senior sont cumulables avec l'aide à l'alternance pour le contrat de professionnalisation.*